

Règlement Verticale du petit Manairou du Dimanche 11 Août 2019

L'organisation : Elle est assurée par le Vésubie Trail club06.

Épreuve : Courses en montagne de type trail (kilomètre verticale ou montée sèche) se déroulant en autosuffisance ou semi autosuffisance ouvertes à tous.

La Verticale: 3,9 km pour 850 m de dénivelé, **ouverte à partir de la catégorie Cadet (né avant 01/01/2004).**

Course enfants : 300m pour 30m de dénivelé non chronométrée et sans classement, sous la responsabilité des parents.

Inscriptions : L'inscription s'effectue par internet avant le 10 août, par l'intermédiaire du site www.vesubietrailclub06.com, accompagné d'une photocopie de licence FFA/FFTri, ou FSCF, FSGT, UFOLEP avec la mention Athlétisme et course à pied en compétition ou UNSS, UGSEL pour la saison en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie lors du retrait des dossards conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et une **Autorisation parentale pour les mineurs.**

Inscriptions limitées à 140 concurrents

Inscription sur place possible si le quota d'inscrits n'est pas atteint.

Tarifs : gratuit

Retrait des dossards : Place de l'église Saint Dalmas Valdeblore à partir de 08H30.(dossiers complets).

Départs / Arrivées : La Verticale : Le départ s'effectuera groupé et sera donné à 10h00 sur la place du village.

L'arrivée est située à la cime du Cayre Gros à 2087m d'altitude.

Course enfant sera lancée après le départ de la verticale et arrivée à la plate forme d'observation de la colline de Saint Dalmas.

Retour : Chaque concurrent doit regagner le village par l'itinéraire de montée et sous sa propre responsabilité en respectant les alpages exploités par l'agropastoralisme.

Chronométrage : Chronométrage individuel par pointage manuel.

Délais : 2h00 pour la Verticale.

Ravitaillement : à l'arrivée en eau + coca, sucré, salé, fruits. Les ravitaillements personnels sont autorisés uniquement sur les zones des ravitaillements de l'organisation.

Équipement : Le téléphone portable, un gobelet réutilisable, est obligatoire en course. L'organisation conseille à chaque concurrent de se munir de vêtements chauds, un coupe-vent, d'une réserve de nourriture et d'eau.

Nous recommandons aux coureurs de s'équiper d'un sac à dos disposant de la capacité nécessaire pour stocker l'équipement obligatoire. Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours.

Récompenses : Trophées et lots aux 5 premiers scratch hommes et femmes, puis au 1er des catégories, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, M1, M2, M3, M4. Sans cumul.

Remise des prix : 14h30

Météo : En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour raison de sécurité. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Balisage/Parcours : Le parcours sera entièrement balisé notamment avec de la signalétique directionnelle, de la rubalise et des fanions. Des signaleurs et contrôleurs seront disposés sur le parcours pour la sécurité des concurrents.

Pointages intermédiaires : 3 pointages sur la verticale (balises 310,99 et arrivée)

Parcours et profils sont visibles sur site internet

Sécurité : L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par l'organisateur. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Les signaleurs et secouristes sont parfaitement habilités à mettre hors course un concurrent qu'ils jugent inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents !

Abandon : Le coureur qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du poste de contrôle ou du signaleur le plus proche.

Exclusion-pénalisation : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses « nature » : respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement(*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant : MANQUEMENT AU REGLEMENT

PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION

Coupe représentant un raccourci important Disqualification

Absence de matériel obligatoire de sécurité, pas de téléphone mobile) Disqualification immédiate

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire Disqualification

Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage Disqualification

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...) Disqualification immédiate

Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate

Acceptation du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Droit à l'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément l'organisateur à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion de la Verticale du Petit Manairou tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

Droit à la Protection des données personnelles :

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale à : Vésubie Trail Club 06 – 63 rue Cagnoli 06450 Saint Martin Vésubie ou par email : contact@vesubietrailclub06.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci a une obligation légale.